

## POLITIQUE DE RÉSERVATION POUR LES GROUPES (MISE À JOUR SAISON 2023)

### Conditions pour être considéré comme un groupe

- Le groupe doit être composé de 20 personnes ou plus ;
- Le groupe doit voyager aux mêmes dates et selon le même itinéraire ;
- Le groupe doit être organisé par une association, une compagnie ou agence reconnue dans le milieu du tourisme et/ou par la CTMA, à la discrétion exclusive de la CTMA ;
- La réservation doit être effectuée par une seule personne responsable du groupe, avec ses coordonnées complètes devant faire partie du dossier, cette même personne devant faire le suivi tout au long du processus, lorsque possible.

### Modalités de réservation et de paiement pour les groupes en autobus

- Deux moyens de réserver :
  - Par téléphone au 1 888 986-3278
  - Par courriel à [michele.chevarie@ctma.ca](mailto:michele.chevarie@ctma.ca) ou [info@ctma.ca](mailto:info@ctma.ca)
- L'ouverture des réservations de groupe de chaque saison commence au cours de l'automne précédant la saison estivale subséquente.
- Les demandes de réservations effectuées autant avant qu'après l'ouverture des réservations de groupe seront traitées par ordre de premier arrivé premier servi. La CTMA procédera aux réservations le jour de l'ouverture des réservations de groupe.
- Un maximum de deux (2) groupes par traversée pourront réserver sur la même traversée, que ce soit pour l'aller ou le retour.
- La réservation sera seulement confirmée sur réception du paiement suivant :
  - Paiement du frais du véhicule du groupe et du chauffeur du véhicule du groupe;
  - Paiement complet des frais pour 20 passagers.
- Les paiements par carte de débit et de crédit sont acceptés.

- Si l'agence possède un compte-client, une facture sera émise au moment de la réservation. Celle-ci sera payable dans les 30 jours suivant l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, des frais administratifs s'appliqueront et CTMA Traversier se réserve le droit d'annuler la réservation.
  - Avec un compte-client, les deux seuls modes de paiement suivants sont acceptés : transfert bancaire ou chèque.
- La liste officielle de tous les passagers (nom et catégorie d'âge) doit être envoyée au plus tard 30 jours avant le départ. Au-delà de ce délai, CTMA Traversier se réserve le droit d'annuler la réservation.
- Si le groupe compte plus de 20 passagers, le paiement de ces passagers supplémentaires sera exigé au plus tard 30 jours avant le départ et ces passagers devront être inclus à la liste officielle.

#### **Modalités de modification et annulation**

- En cas d'ajout ou de retrait de passagers après avoir fourni la liste officielle, il est possible de faire des modifications sans frais jusqu'à la veille du départ (selon les heures d'ouverture du service à la clientèle de CTMA). Au-delà de ce délai, aucune modification ne sera possible.
- En cas d'annulation complète jusqu'à la veille du départ (selon les heures d'ouverture du service à la clientèle de CTMA), il est possible d'obtenir un remboursement complet de la réservation, mais un frais administratif de 75 \$ s'appliquera.
- En cas d'annulation complète après le départ, aucun remboursement ne sera émis.
- Lors d'une annulation, il est aussi possible d'obtenir un crédit voyage de la valeur du montant payé.